

### 2023 DFA 22 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier joint à cette délibération permet d'examiner les résultats de la gestion 2022 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2022 et de comparer la gestion 2022 à la gestion 2021.

Ce rapport financier présente dans le détail le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Il a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

### I. Résultats comptables

#### A/ Le résultat comptable de la section d'investissement

Au cours de l'exercice 2022, les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (excédent)	45 148 787,18 €
Résultat propre à l'exercice 2022 (excédent)	30 604 045,19 €
Résultat au 31 décembre 2021 (excédent)	14 544 741,99 €
Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 se présente donc comme suit :	
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)	30 604 045,19 €
Titres de recettes	2 380 124 667,45
Mandats	2 349 520 622,26 €

Cet excédent d'un montant de 45 148 787,18 € fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2023 en recettes de la section d'investissement (compte R002).

L'excédent de la section d'investissement d'un montant de 45 148 787,18 € permet de couvrir l'intégralité du montant des restes à réaliser de 33 179 394,21 €.

#### B/Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2022, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	9 315 426 860,49 €	
Titres de recettes	9 464 457 902,33 €	
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)	149 031 041,84 €	
Le résultat reporté de l'exercice 2021 était nul en raison de l'affectation de l'excédent à la section d'investissement. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 se présente donc comme suit :		
Résultat reporté de 2021 (nul)	0€	
Résultat propre de l'exercice 2022 (excédent)	149 031 041,84 €	
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (excédent)	149 031 041,84 €	

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. En l'absence de besoin de financement sur la section d'investissement, cet excédent fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2023 en recettes de la section de fonctionnement (compte R002).

# Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

#### Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 819 % après intégration des produits de cessions des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 61,2 M€;
- en dépenses (hors opérations d'ordre et résultat antérieur), le taux de consommation des crédits réels atteint 88,8 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitres 925 et 926), les titres émis s'élèvent à 714,4 M€ et les mandatements à 357,1 M€;
- le résultat brut de l'exercice 2022 incluant opérations réelles et opérations d'ordre des chapitres 925 et 926 est un excédent de 30,6 M€.

#### Concernant l'exécution de la section de fonctionnement:

- les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 100,8 % ;
- en dépenses, le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 99,0 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 946), les titres émis s'élèvent à 250,9 M€ et les mandatements à 608,2 M€;
- le résultat brut de l'exercice 2022 incluant opérations réelles et d'ordre est un excédent de 149,0 M€.

## II. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2022

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2022 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- le compte 1021 est débité de 703 224 256,85 € et crédité de 375 877 474,67 € ;
- le compte 1068 est débité de 8 586 000,00 € et crédité de 31 822 160,52 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2022.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2022.

Les opérations d'ordre non budgétaires sont détaillées dans la délibération du compte de gestion 2022.

## III. Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement à la décision modificative n°2 de 2022

#### A/ Concernant la section d'investissement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'exercice 2022 sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ces mouvements concernent les autorisations de programme et crédits de paiement de différentes fonctions.

Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme.

#### Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2022
Services généraux	- 54 000,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 4 000,00 €
Action économique	+ 50 000,00 €
Total général	0,00€

Sur la fonction «Services généraux», le montant correspond à – 54 000,00€ pour des virements réalisés au profit des fonctions ci-dessous.

Sur la fonction «Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », le montant correspond à +4 000,00€ au titre d'une révision de prix liée au relogement du fonds municipal d'art contemporain.

Sur la fonction «Action économique», le montant correspond à + 50 000,00€ au titre de la subvention aux illumination des Champs-Elysées.

#### Concernant les crédits de paiement

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2022
Services généraux	-1200000,00€
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+1 200 000,00 €
Total général	0,00€

En fonction « Services généraux », le montant correspond à - 1 200 000,00€ pour un virement au profit de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ».

En fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », le montant correspond à +1 200 000,00€ pour le paiement de factures liées aux travaux dans les écoles.

#### B/ Concernant la section de fonctionnement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'exercice 2022 sur les crédits de paiement des différentes fonctions.

Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2022
Services généraux – Chapitre 940	300 000,00 €
Services généraux – Chapitre 942	-300 000,00 €
Services généraux	6 900 000,00 €
Aménagement des territoires et de l'habitat	3 000 000,00 €
Transport	2 200 000 ,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-1500000,00€
Action sociale	- 6 800 000,00 €
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	- 1 900 000,00 €
Revenu de solidarité active (RSA)	- 1 900 000,00 €
Total général	0,00 €

Au sein de la fonction « Services généraux », le montant correspond à des virements entre chapitres,

à hauteur de 0,3 M€ d'une part et de -0,3 M€ d'autre part, au titre d'un reversement de fiscalité directe pour la dotation d'équilibre de la Métropole du Grand Paris.

Sur les fonctions « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », « Action sociale », « Allocation personnalisée d'autonomie (APA) » et « Revenu de solidarité active (RSA) », les montants correspondent respectivement à -1 500 000 €, -6 800 000 €, -1 900 000 € et -1 900 000 € de virement réalisés au profit des fonctions ci-dessous.

Sur la fonction « services généraux », le montant de +6 900 000 € correspond à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

Sur la fonction «Aménagement du territoire», le montant de +3 000 000 € correspond à un ajustement technique afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

Sur la fonction « Transport », le montant de +2 200 000 € correspond à un ajustement technique afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris